ASIA PACIFIC FOUNDATION OF CANADA
FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

POSITIONNER LE CANADA POUR **LA RÉUSSITE**

Rapport Annuel

2025-26

RAPPORTS FINANCIERS



États financiers non consolidés de

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
777, rue Dunsmuir, 11e étage
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3
Canada
Téléphone 604-691-3000
Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation Asie Pacifique du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés de la Fondation Asie Pacifique du Canada (« la Fondation »), qui comprennent :

- l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état non consolidé des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état non consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation non consolidés et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Autre point – Informations comparatives

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2026, nous avons également audité les ajustements effectués aux fins de modification de certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et présentées à la note 11 des états financiers.

À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

 Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Vancouver, Canada
Le 28 juillet 2026

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

État non consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	5 569 313 $	4 366 350 $
Créances et autres débiteurs (note 10)	198 128	362 030
Charges payées d'avance	206 854	144 513
Placements à la juste valeur [note 3 a)]	89 078 734	87 375 475
	95 053 029	92 248 368
Immobilisations corporelles (note 4)	48 887	67 589
Dépôts	37 821	37 821
	95 139 737 $	92 353 778 $
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	847 179 $	901 828 $
Produits reportés (note 5)	5 444 875	4 381 756
Dépôt de sous-locataire	47 749	47 749
	6 339 803	5 331 333
Actif net		
Fonds non affecté	88 799 934	87 022 445
	88 799 934	87 022 445
Engagements et garanties (note 7)		
	95 139 737 $	92 353 778 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

Approuvé au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

État non consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Produits		
Revenu tiré de placements [note 3 b)]	2 358 593 $	2 288 985 $
Financement du secteur public	6 862 692	4 926 068
Financement du secteur privé	494 240	501 440
Programmes commandités	43 645	21 252
	9 759 170	7 737 745
Charges d'exploitation (note 9)		
Projets	2 956 934	2 895 081
Conférence Canada-en-Asie	355 920	831 589
Programme Kakehashi	308 812	281 197
Projet APEC-Canada de partenariat pour l'expansion des entreprises	795 162	315 151
Accord de subvention au titre de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique (« IIP ») (note 5)	3 740 727	2 335 010
Entente de contribution au titre de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique (« IIP ») (note 5)	397 433	125 838
Bourse de recherche McArthur	67 182	8 936
Administration	1 122 550	1 204 564
Communication et information du public	683 728	516 408
Installations et amortissement	222 365	218 329
Subventions	274 455	288 723
Secrétariat	478 891	375 740
Conseil d'administration	179 113	159 049
Honoraires de gestion des placements et honoraires du dépositaire [note 3 b)]	717 214	479 891
	12 300 486	10 035 506
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants :	(2 541 316)	(2 297 761)
Gain réalisé sur les placements	4 576 294	3 384 846
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur les placements	(257 489)	2 154 795
Excédent des produits par rapport aux charges	1 777 489 $	3 241 880 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

État non consolidé de l’évolution de l’actif net

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	Fonds de dotation affecté	Fonds non affectés	Total
Solde au 31 mars 2024	50 000 000 $	33 780 565 $	83 780 565 $
Excédent des produits par rapport aux charges	–	3 241 880	3 241 880
Virement interfonds [note 7 c)]	(50 000 000)	50 000 000	–
Solde au 31 mars 2025	–	87 022 445	87 022 445
Excédent des produits par rapport aux charges	–	1 777 489	1 777 489
Solde au 31 mars 2026	– $	88 799 934 $	88 799 934 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

État non consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025 Modifié– Note 11
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 777 489 $	3 241 880 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	31 006	30 600
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur les placements	257 489	(2 154 795)
Gain réalisé sur les placements	(4 576 294)	(3 384 846)
	(2 510 310)	(2 267 161)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	163 902	390 975
Charges payées d'avance	(62 341)	(7 294)
Créditeurs et charges à payer	(54 649)	208 504
Produits reportés	1 063 119	2 614 313
Obligation au titre des subventions à payer	–	(251 356)
	(1 400 279)	687 981
Activités d'investissement		
Achat de matériel	(12 304)	(11 821)
Vente de placements	2 615 546	2 383 734
	2 603 242	2 371 913
Augmentation de la trésorerie	1 202 963	3 059 894
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 366 350	1 306 456
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 569 313 $	4 366 350 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers non consolidés.

FONDATION ASIE PACIFIQUE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers non consolidés

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Nature des activités

La Fondation Asie Pacifique du Canada (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif consacré aux relations du Canada avec l'Asie et elle a été créée en 1984 par une loi du Parlement. Sa mission consiste à servir de catalyseur et de trait d'union dans les relations entre l'Asie et le Canada. La Fondation a pour rôle de renforcer les liens entre le Canada et l'Asie, son action étant orientée sur huit champs d'activité particuliers, à savoir le commerce et l'investissement, les enquêtes et les sondages, la sécurité régionale, le numérique, les réseaux nationaux, le développement durable, le développement des compétences des Canadiens, notamment les jeunes, en ce qui a trait à l'Asie, et l'amélioration de la compréhension globale des Canadiens de l'Asie et de son influence mondiale grandissante.

La Fondation est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme de bienfaisance et elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers non consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, aux termes de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, et reflètent les principales méthodes comptables suivantes.

a) Référentiel comptable et mode de présentation

Au cours de l'exercice 2025, une entité juridique distincte, la Fondation Asie Pacifique du Canada (Singapour) Limitée (la « FAPCS »), a été constituée sous le régime de la loi intitulée *The Companies Act* (1967) (Singapour) en société ouverte à responsabilité limitée par garantie exerçant des activités sans but lucratif en tant que bureau régional de la Fondation (note 10). La FAPCS est contrôlée par la Fondation, qui a le droit exclusif de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité. La FAPCS a obtenu le statut d'entité exonérée d'impôt pour la période allant du 1er juillet 2025 au 30 juin 2030 par l'Inland revenue Authority de Singapour.

La Fondation a choisi de ne pas consolider les états financiers de son entité contrôlée. Les présents états financiers présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Fondation sur une base non consolidée. Les informations financières résumées de l'entité contrôlée et les détails des transactions et des soldes intersociétés sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers (note 10).

b) Comptabilisation des produits

i) La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation du financement du secteur public, du financement du secteur privé et des commandites. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle ils sont reçus. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont dépensés pour la fin à laquelle ils ont été affectés.

Les fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré et au cours du même exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

Les dotations sont comptabilisées à titre d'augmentations directes de l'actif net.

ii) Le revenu tiré de placements est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et il est comptabilisé lorsqu'il est gagné, sauf en ce qui concerne le revenu tiré de placements et d'intérêts propres au fonds qui pourvoit la bourse de recherche McArthur, de même que le revenu tiré des subventions et des contributions au titre de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique (« IIP »), lesquels sont affectés et reportés à titre de composants des produits reportés jusqu'à ce qu'ils soient employés (notes 3 et 5).

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation a décidé de comptabiliser ses placements à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. L'amortissement est effectué selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'immobilisation selon les barèmes suivants.

Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	De 4 à 6 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile ou la durée du contrat de location, selon la moins longue des deux

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de prestation de services de la Fondation, sa valeur comptable est ramenée à sa juste valeur ou à sa valeur de remplacement.

e) Ventilation des charges

La Fondation engage certains frais généraux qui sont communs à l'administration de la Fondation ainsi qu'à chacun de ses programmes. La Fondation ventile ses frais généraux en déterminant la meilleure méthode pour répartir chacune des composantes des frais et elle applique ensuite cette méthode systématiquement d'un exercice à l'autre (se reporter à la note 9).

Les frais généraux se rapportent aux ressources humaines, aux technologies de l'information, aux finances et à l'administration. Les frais sont affectés aux ressources humaines et aux technologies de l'information en fonction du temps accordé aux programmes. Les frais sont affectés aux finances et à l'administration en fonction de l'utilisation et des coûts réels.

f) Avantages sociaux futurs

La Fondation offre un régime à cotisations définies en vertu duquel elle verse des cotisations égales à celles du participant dans le régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») collectif, jusqu'à concurrence de 5 % du salaire brut. Les cotisations au régime sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Au cours de l'exercice 2026, la Fondation a engagé des charges liées aux cotisations au titre du REER se chiffrant à 133 729 $ (119 580 $ en 2025).

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Apports sous forme de services et de biens

La Fondation peut recevoir des apports sous forme de services, y compris des services fournis par les membres de l'équipe de gouvernance, les commanditaires ou les bénévoles chaque année. En raison de la difficulté que pose la détermination de la juste valeur des apports sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers non consolidés.

Les apports sous forme de biens sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport lorsque la juste valeur peut être déterminée et que les biens offerts auraient de toute façon été achetés.

h) Conversion de devises

Les éléments monétaires libellés en devises sont ajustés à la date de l'état de la situation financière pour refléter le cours de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires sont convertis selon le cours de change qui était en vigueur au moment où les actifs ont été acquis ou les obligations, engagées. Les produits et les charges sont convertis selon le cours de change moyen du mois au cours duquel ils sont engagés. Les profits et pertes de change sont pris en compte lors de la détermination de l'excédent des produits par rapport aux charges pour la période.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments qui doivent faire l'objet d'estimations de la part de la direction comprennent la juste valeur des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Placements et revenu tiré de placements

a) Placements à la juste valeur

Les placements aux 31 mars se composent des portefeuilles suivants.

	2026	2025
Portefeuille du fonds de dotation *i)*	87 437 944 $	85 784 947 $
Portefeuille de la bourse de recherche McArthur *ii)*	1 640 790	1 590 528
	89 078 734 $	87 375 475 $

3. Placements et revenu tiré de placements (suite)

a) Placements à la juste valeur (suite)

i) Le portefeuille du fonds de dotation, qui n'est pas assujetti à des restrictions et qui est uniquement réservé pour les besoins des affaires courantes, comporte les placements à la juste valeur suivants.

	2026	2025
Fonds Phillips, Hager & North Fonds fiduciaire de retraite d'hypothèques	4 068 560 $	3 936 191 $
Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme	7 326 723	4 299 436
Fonds du marché monétaire canadien	60 437	71 667
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC	11 403 841	11 312 644
	22 859 561	19 619 938
Fonds de la Corporation Fiera Capital		
Placements à court terme	38	37
Fonds d'actions canadiennes	20 975 570	22 124 852
Fonds d'actions internationales	21 055 728	20 399 697
	42 031 336	42 524 586
Romspen Investment Corporation Fonds de placements hypothécaires	6 124 585	7 516 065
Fonds d'Axium Infrastructure	9 523 000	8 962 000
Fondation de Vancouver Fonds de la Fondation Asie Pacifique du Canada	12 526	12 584
CBRE GIP Global Alpha Fund – Parts de distribution	6 886 936	7 149 774
	87 437 944 $	85 784 947 $

ii) Le portefeuille de la bourse de recherche McArthur comprend les placements du fonds associé au programme de la bourse de recherche McArthur (note 5). Il comporte les placements à la juste valeur suivants.

	2026	2025
Fiera Capital Corporation – Fonds équilibré de DFF	1 640 790 $	1 590 528 $

3. Placements et revenu tiré de placements (suite)

b) Revenu tiré de placements

Le revenu tiré de placements se compose des éléments suivants.

	2026	2025
Revenu et distributions de fonds propres	1 942 614 $	1 926 118 $
Dividende	19 136	48 333
Intérêts	396 843	314 534
	2 358 593 $	2 288 985 $

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Fondation a engagé des honoraires de gestion des placements et des honoraires du dépositaire de 717 214 $ (479 891 $ en 2025), pour un revenu net tiré de placements de 1 641 379 $ (1 809 094 $ en 2025).

Le revenu de placement reçu, déduction faite des frais engagés relativement au portefeuille de placements de la bourse de recherche McArthur, est reporté et est comptabilisé dans le fonds associé au programme de la bourse de recherche McArthur (note 5).

4. Immobilisations corporelles

2026	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	113 186 $	96 529 $	16 657 $
Mobilier et matériel de bureau	292 774	276 607	16 167
Améliorations locatives	67 751	51 508	16 063
	473 531 $	424 644 $	48 887 $

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	100 882 $	84 339 $	16 543 $
Mobilier et matériel de bureau	292 774	269 500	23 274
Améliorations locatives	67 571	39 799	27 772
	461 227 $	393 638 $	67 589 $

5. Produits reportés

2026	Bourse de recherche McArthur	Programme Kakehashi	Subvention de l'IIP	Autres programmes	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 614 898 $	242 472 $	1 856 071 $	668 315 $	4 381 756 $
Fonds reçus	–	270 862	4 556 181	3 426 791	8 253 834
Fonds à recevoir	–	–	–	70 795	70 795
Revenu tiré de placements gagné	284 515	–	–	–	284 515
Variation de la juste valeur des placements	(234 112)	–	–	(26 047)	(260 159)
Produits constatés	(67 182)	(317 951)	(3 740 727)	(3 160 006)	(7 285 866)
Solde à la clôture de l'exercice	1 598 119 $	195 383 $	2 671 525 $	979 848 $	5 444 875 $

2025	Bourse de recherche McArthur	Programme Kakehashi	Subvention de l'IIP	Autres programmes	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 499 886 $	44 000 $	– $	223 557 $	1 767 443 $
Fonds reçus	–	489 089	4 191 081	2 928 038	7 608 208
Fonds à recevoir	–	–	–	200 000	200 000
Revenu tiré de placements gagné	137 818	–		–	137 818
Variation de la juste valeur des placements	(13 870)	–	–	–	(13 870)
Produits constatés	(8 936)	(290 617)	(2 335 010)	(2 683 280)	(5 317 843)
Solde à la clôture de l'exercice	1 614 898 $	242 472 $	1 856 071 $	668 315 $	4 381 756 $

Au 31 mars 2026, une tranche de 1 640 790 $ (1 590 528 $ en 2025) [note 3 a) *ii)*] des fonds reportés du programme de la bourse de recherche McArthur était détenue dans des placements et une tranche de (42 671 $) était détenue en trésorerie (insuffisance de trésorerie) (24 370 $ en 2025).

Au 31 mars 2026, les fonds non déboursés et reportés au titre du programme Kakehashi se chiffraient à 195 383 $ (242 472 $ en 2025). Le ministère des Affaires étrangères du Japon (le « Ministère ») a confirmé la poursuite du programme au prochain exercice et a déjà déboursé des fonds additionnels à cette fin. La Fondation attend la confirmation du Ministère concernant le report des fonds inutilisés à l'exercice 2027.

Au cours de l'exercice 2026, la Fondation a affecté des frais administratifs de 9 139 $ (9 430 $ en 2025) au programme Kakehashi, suivant les dispositions prévues par l'entente relative au programme. Ces montants sont inclus dans les produits présentés à l'état des résultats.

5. Produits reportés (suite)

Au cours de l'exercice 2025, le ministre des Affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (« MAECD ») s'est engagé à verser un montant de 24 500 000 $ sur cinq ans à la Fondation pour qu'elle établisse un nouveau bureau régional à Singapour et qu'elle le pourvoie en personnel et lance une série de nouveaux programmes dans la région, dans le cadre de ce que la Fondation appelle l'Initiative pour l'Indo-Pacifique (l'« IIP ») de la FAP Canada. Le financement provient d'un accord de subvention (« Subvention de l'IIP ») et d'une entente de contribution (« Contribution de l'IIP »). Le financement provenant de la Subvention de l'IIP servira à soutenir les activités d'un bureau régional à Singapour de même que les programmes et la recherche en conformité avec la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique sur une période de cinq ans. Le financement provenant de la Contribution de l'IIP couvrira les coûts liés aux programmes et au personnel de trois programmes (Bourses de recherche conjointes Canada–Asie, Nouvelle génération de leaders en politiques indo-pacifiques et Bourses de reportage Canada–Asie pour les professionnels des médias).

Au cours de l'exercice 2026, la Fondation a reçu un montant de 4 997 820 $ (4 439 540 $ en 2025) dont une tranche de 4 556 181 $ (4 191 081 $ en 2025) provenait de la Subvention de l'IIP et une tranche de 441 639 $ (248 459 $ en 2025) provenait de la Contribution de l'IIP. Du financement reçu, la Fondation a comptabilisé un montant de 3 740 727 $ (2 335 010 $ en 2025) au titre de la Subvention de l'IIP, et un montant de 1 535 215 $ (981 130 $ en 2025) au titre de subventions accordées à la FAPCS (note 10). La Fondation a également comptabilisé un montant de 397 433 $ (125 838 $ en 2025) au titre de produits provenant de la Contribution de l'IIP.

Au 31 mars 2026, les fonds non déboursés et reportés au titre de la Subvention de l'IIP se chiffrent à 2 671 525 $ (1 856 071 $ en 2025).

Au 31 mars 2026, les fonds non déboursés et reportés au titre de la Subvention de l'IIP se chiffrent à 166 828 $ (122 621 $ en 2025). Ce montant est comptabilisé au poste « Produits reportés » au titre des autres programmes.

6. Apports sous forme de biens

Au cours de l'exercice clos les 31 mars 2026, la Fondation a reçu un apport d'un montant de 82 791 $ (48 000 $ en 2025) sous forme de biens de la part de commanditaires qui a été inclus dans les produits à l'état non consolidé des résultats.

7. Engagements et garanties

a) Au 31 mars 2026, la Fondation avait trois contrats de location-exploitation liés à ses bureaux, soit deux contrats de location à Vancouver qui viennent à échéance en janvier 2027 et en novembre 2031 et un contrat de location à Toronto qui vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux futurs au cours des cinq prochaines années se présentent comme suit.

2027	282 589 $
2028	120 907
2029	116 424
2030	117 348
2031	119 196
2032 et par la suite	79 464
	835 928 $

Le contrat de location de Vancouver qui vient à échéance en janvier 2027 prévoit un paiement mensuel minimum de 13 188 $ et fait l'objet d'une sous-location au même taux de 13 188 $ par mois. Le loyer annuel total est comptabilisé déduction faite des produits de sous-location. Le contrat de sous-location vient également à échéance en janvier 2027.

b) La Fondation garantit actuellement des cartes de crédit servant à payer les frais de déplacement de ses salariés pour un montant maximal de 195 500 $ (195 000 $ en 2025).

c) En vertu de l'entente de subvention conditionnelle liée au fonds de dotation de 2005, la Fondation s'est engagée à utiliser au cours de tout exercice une tranche minimale de 25 % du revenu tiré du fonds de dotation déclaré dans l'état des résultats du deuxième exercice antérieur pour financer son programme de subventions. Au cours de l'exercice 2025, l'entente de subvention conditionnelle a été résiliée et les obligations en matière de subventions ont été levées pour l'exercice à l'étude et les exercices à venir.

En raison de la résiliation, l'exigence de détenir les fonds en tant que fonds de dotation affectés a été retirée; ainsi, au cours de l'exercice 2025, le fonds de dotation affecté de 50 000 000 $ a été viré du fonds grevé d'une affectation externe au fonds non affecté.

8. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Fondation subisse une perte financière si ses contreparties débitrices à l'égard d'un instrument financier omettaient de respecter ou d'honorer leurs obligations envers la Fondation. Au 31 mars 2026, la Fondation est exposée au risque de crédit par l'intermédiaire de la trésorerie, des débiteurs, des placements et des dépôts.

8. Risques financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

La Fondation gère le risque de crédit en traitant avec des banques et des gestionnaires de placement de bonne réputation en ce qui concerne l'investissement dans des instruments, conformément à sa politique d'investissement. L'exposition au risque de crédit découlant des débiteurs est atténuée, car les sommes sont dues par différents débiteurs solvables.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la Fondation s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de suffisamment de fonds pour remplir ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction effectue régulièrement des prévisions à l'égard des flux de trésorerie afin d'assurer que la Fondation dispose de suffisamment de fonds sur demande pour couvrir les charges opérationnelles prévues et pour s'acquitter de ses obligations en ce qui a trait aux subventions qu'elle s'est engagée à accorder, et ce, pour une année. Les placements de la Fondation comprennent un placement dans Romspen Investment Corporation Fonds de placements hypothécaires (note 3), qui a subi l'incidence de la conjoncture du marché dans le secteur immobilier. Par conséquent, la liquidité de ces placements pourrait être affectée par l'évolution des conditions du marché immobilier, des taux d'intérêt et de la conjoncture économique en général.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours de marché. Le risque de marché regroupe le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Ce risque est géré grâce à des placements dans des portefeuilles diversifiés, conformément à la politique d'investissement de la Fondation approuvée par le conseil d'administration, et à la surveillance de la capitalisation boursière et de la liquidité de chaque titre.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt. Les placements de la Fondation qui sont sous forme d'obligations, de fonds d'hypothèques et de fonds de marchés monétaires sont exposés au risque de taux d'intérêt.

8. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours de change. La Fondation effectue des transactions et des placements en devises. Les fluctuations des cours de change présentent le risque que l'excédent des produits par rapport aux charges et les flux de trésorerie soit touché de façon défavorable.

La Fondation ne conclut pas de contrats de change pour gérer l'incidence du risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours de marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un instrument financier donné ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque actions sur ses placements dans des fonds d'actions. L'exposition aux variations des cours est gérée en surveillant l'évolution de la conjoncture, laquelle pourrait avoir une incidence sur les cours de marché ou sur les facteurs qui influent sur la valeur de ces placements.

Aucun changement important n'a été apporté à l'exposition de la Fondation aux risques financiers susmentionnés par rapport à l'exercice précédent.

9. Ventilation des charges

Les charges liées aux ressources humaines, aux technologies de l'information, aux finances et à l'administration ont été affectées à différents programmes de la manière suivante.

	2026	2025
Projets	1 562 569 $	1 786 241 $
Conférence Canada-en-Asie	270 401	297 330
Programme Kakehashi	120 746	124 363
Projet APEC-Canada de partenariat pour l'expansion des entreprises	255 057	222 204
Accord de subvention au titre de l'IIP	526 817	292 961
Entente de contribution au titre de l'IIP	58 091	25 784
Bourse de recherche McArthur	73	72
Communication et information du public	593 084	399 919
Programme de subventions	4 202	7 810
Secrétariat	203 178	191 596
Conseil d'administration	103 534	90 931
	3 697 752 $	3 439 211 $

10. Entité contrôlée et opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Fondation a établi une entité à but non lucratif entièrement contrôlée, la FAPCS.

Au cours de l'exercice, la Fondation a accordé une subvention de 1 535 215 $ (981 130 $ en 2025) à la FAPCS pour soutenir ses programmes et ses activités dans le cadre de l'Accord de subvention au titre de l'IIP (note 5). Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

En plus d'avoir accordé cette subvention, la Fondation a versé 32 973 $ (néant en 2025) à la FAPCS au titre des frais de gestion, en contrepartie de services liés à la gestion des programmes de recherche, au soutien et à l'assistance pour l'organisation d'événements, ainsi qu'aux activités de collecte de fonds et de commandite et de tout autre service convenu de temps à autre entre la Fondation et la FAPCS.

	2026	2025
Montants à recevoir de la FAPCS	22 548 $	- $

Les montants à recevoir de la FAPCS ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et sont remboursables à vue.

10. Entité contrôlée et opérations entre apparentés (suite)

L'actif net, les produits et les charges de la FAPCS ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Fondation.

Le sommaire financier des résultats de la FAPCS en dollars canadiens au 31 mars 2026 et pour l'exercice clos à cette date se présente comme suit :

	2026	2025
Situation financière		
Total des actifs	1 311 620 $	1 753 658 $
Total des passifs	(1 320 337)	(1 802 653)
Actif net (insuffisance)	(8 717) $	(48 995) $
Produits et charges		
Produits	1 812 805 $	205 693 $
Charges	(1 772 399)	(254 018)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	40 406 $	(48 325) $
Autres éléments du résultat global		
Écarts de change à la conversion	(128) $	(669) $
Autres éléments du résultat global	(128) $	(669) $
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	366 114 $	(217 851) $
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 121)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(329 829)	217 851

10. Entité contrôlée et opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers de la FAPCS sont établis selon les normes Financial Reporting Standard (« FRS ») et les interprétations connexes aux FRS publiées par l'Accounting Standards Committee qui relève de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority (l'« ACRA ») de Singapour. Les méthodes comptables qui ont été appliquées conformément à ce référentiel comptable diffèrent sensiblement des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), selon lesquelles les états financiers de la Fondation sont établis, pour ce qui est de la comptabilisation des contrats de location simple, car aux termes des FRS, un actif et un passif correspondent initialement à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et la réduction du passif au titre du contrat de location. Les charges financières sont comptabilisées au titre des charges et l'actif au titre du droit d'utilisation connexe est amorti sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux.

Au 31 mars 2026, la situation financière présentée comprend des soldes de 669 385 $ (1 008 289 $ en 2025) se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation et de 616 908 $ (916 729 $ en 2025), à l'obligation locative.

Aux termes des NCOSBL, les paiements au titre des contrats de location simple sont généralement comptabilisés dans les charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

11. Modification des informations comparatives de l'état des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la direction a déterminé que le gain réalisé sur les placements aurait dû être classé au poste « Activités d'investissement » dans l'état non consolidé des flux de trésorerie. Par conséquent, l'état non consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2025 a été modifié afin de reclasser le gain réalisé sur les placements, d'un montant de 3 384 846 $, le faisant passer des activités d'exploitation aux activités d'investissement, sans que cela n'ait d'incidence sur les flux de trésorerie. La modification n'a eu aucune incidence sur l'état non consolidé des résultats, l'état non consolidé de l'évolution de l'actif net ou l'état non consolidé de la situation financière.

	Chiffres présentés antérieurement	Modification	Chiffres modifiés
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 072 827 $	(3 384 846) $	687 981 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 012 933)	3 384 846	2 371 913

